



Réunion du Conseil d'établissement

16 janvier 2024 – 18h30

Procès-verbal

1. Ouverture de l'assemblée

18h46

2. Désignation d'un secrétaire d'assemblée

Marie-Philippe Neault se propose.

Isabelle Gélinas seconde.

3. Vérification du quorum

MEMBRES DU PERSONNEL : Mireille Langlois (directrice), Isabelle Gélinas (technicienne du service de garde), Marjorie Bouffard (psychoéducatrice), Vanessa Houle (technicienne en éducation spécialisée), Marie-Philippe Neault (enseignante)

MEMBRES PARENTS : Mouna Andraos (parent), Amina Boumghar (parent) et Renaud Clément (parent et vice-président)

MEMBRES ABSENTS : Nathalie Petit (enseignante), Karim Roukoz (parent) et Christian Côté (parent)

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Étant donné que certains membres ne sont pas présents, Madame Langlois propose de remettre les points 21 et 15 à la prochaine rencontre.

Isabelle Gélinas propose.

Vanessa Houle seconde.

5. Lecture et adoption du procès-verbal de la rencontre du 10 octobre 2023

Marie-Philippe propose l'adoption du PV du 10 octobre 2023.

Amina Boumghar seconde.

6. Suivi aux procès-verbaux s'il y a lieu

Les points sont insérés dans le conseil d'établissement actuel.

7. Période réservée au public (5 minutes)

Cette période n'est pas utilisé par le public.

8. Parole à la Fondation de l'école La Mennais

Amina prend la parole pour la Fondation afin de présenter les points abordés lors de la rencontre informelle. La Fondation souhaite se concentrer sur la mise en place d'un budget clair avec un montant à dépenser et un à conserver. L'implication des enseignantes pour la vente de collation est revue en raison de la situation actuelle où l'énergie doit être mise dans la reprise du retard. La semaine prochaine, il y aura une rencontre et nous remettrons les pendules à l'heure pour la suite des choses. Deux des trois grandes campagnes de financement a eu lieu : Bôsapin et les recettes en pot. L'érable est à venir.

9. Parole au comité usagers du SDG

Il n'y a pas de représentants au comité des usagers du SDG.

DOSSIERS D'INFORMATION

***Adopter** une proposition, un projet, un document signifie qu'on peut le modifier, l'amender ou le recevoir tel qu'il a été soumis initialement.

***Approuver** une proposition veut dire donner son accord. Si le conseil exprime des réserves, il ne peut modifier une proposition. Celle-ci doit alors être revue et soumise de nouveau au conseil d'établissement.



École La Mennais

6521, rue Saint-Denis, Montréal (Québec) H2S 2S1

Téléphone : (514) 596-5288

<http://la-mennais.csdm.ca>

10. École La Mennais (réinscription, inscription, portes ouvertes) (10 min)

Madame Langlois mentionne que :

- Il y a eu 180 réinscriptions pour 2024-2025, donc de 1^{ère} à 6^{ème} année, sauf les classes AMPLI.
- Du 10 au 30 janvier, il y a les nouvelles inscriptions : actuellement, il y en a 5 au MAT 5 ans et 1 au MAT 4 ans et 13 rendez-vous pour les visites de jeudi dont de potentielles inscriptions.

11. Après-grève et plan de rattrapage (10 min)

Madame Langlois mentionne que le plan de rattrapage est actuellement en récolte de besoins au sein de l'équipe école qui, ensuite, organisera les services en conséquence. Le tutorat qui existait déjà est toujours en fonction. Les professionnelles sont également sollicitées pour suggérer des pistes de soutien offertes. Le plan de rattrapage est propre à l'école et sera présenté aux parents dans les prochaines semaines.

Amina demande si des aménagements sont possibles dans l'horaire ou le calendrier afin de rattraper les 17 jours ouvrables qui ont été manqués. Madame Langlois mentionne que certains apprentissages sont priorisés, que des périodes sont offertes comme le tutorat et la récupération, que les professionnelles vont pouvoir aménager leur suivi ou ajouter du temps supplémentaire qui serait payé.

Renaud demande si une date de bilan est prévue pour revenir sur l'efficacité des premières mesures mises en place. Madame Langlois mentionne que le plan est encore en élaboration. Renaud se montre ouvert à l'idée de participer financièrement pour soutenir tous les élèves qui seront visés.

12. Service de garde (10 min)

Isabelle Gélinas revient sur la sortie à 57 \$ dont tous les billets ont été augmenté de 2 \$ après l'envoi du formulaire. Cependant, il y a eu suffisamment d'inscriptions pour combler la sortie; il y a même une liste d'attente. Il s'agit d'une bonne nouvelle ! Il n'y a pas de parents accompagnateurs car tous les ratios seront respectés. Il y a même des postes de surveillance en haut et au bas des glissades et dans le chalet. De plus, il y aura également des enfants à l'école cette même journée.

Mouna rappelle que nous nous étions entendus pour qu'il soit mentionné sur la feuille d'inscription. Nous devons retrouver le PV du CÉ. Nous réalisons qu'un libellé peut effectivement facilement être travaillé et inséré dans le formulaire d'inscription.

13. Suivi projet éducatif (5 min)

Madame Langlois mentionne que le projet éducatif ET le plan de lutte contre la violence et l'intimidation se retrouvent sur le site internet de l'école. Ce projet éducatif sera de 2023 à 2027. Nous avons comme objectif d'augmenter de 5 % le nombre d'élèves obtenant 70 % et plus en écriture. Nous souhaitons outiller les élèves pour l'entrée au secondaire, donc, statistiquement, augmenter leur chance de diplomation. Nous en sommes à la rédaction des moyens à mettre en place par toutes les enseignantes de l'école.

14. Suivi plan de lutte contre la violence et l'intimidation (5 min)

Madame Langlois mentionne que le plan de lutte contre la violence et l'intimidation débute par l'établissement des besoins grâce à un questionnaire rempli par les élèves. Des cibles sont choisies et des moyens sont sélectionnés pour parvenir à ses cibles comme la tenue d'ateliers en classe par les professionnelles de l'école.

15. Suivi code de vie de l'école (15 min)

Madame Langlois mentionne que le CÉ doit se prononcer sur le code de vie. Madame Langlois propose que les membres du CÉ prennent connaissance du code de vie et que les commentaires soient apportés au prochain CÉ.

16. Suivi projet réaménagement bibliothèque (5 min)

*Adopter une proposition, un projet, un document signifie qu'on peut le modifier, l'amender ou le recevoir tel qu'il a été soumis initialement.

*Approuver une proposition veut dire donner son accord. Si le conseil exprime des réserves, il ne peut modifier une proposition. Celle-ci doit alors être revue et soumise de nouveau au conseil d'établissement.



École La Mennais

6521, rue Saint-Denis, Montréal (Québec) H2S 2S1

Téléphone : (514) 596-5288

<http://la-mennais.csdm.ca>

Madame Langlois rappelle le processus débuté avec Vivianne Morin. Son projet a été présenté en TEAMS lors d'une rencontre du personnel. Les intentions de Madame Langlois sont de poursuivre les démarches pour faire progresser le projet. Amina propose de créer un calendrier pour que des décisions soient prises. Madame Langlois attend de voir l'implication des enseignantes pour voir la vitesse qu'aura ce projet.

17. Budget École (30 min)

Madame Langlois précise que :

- Il pourrait y avoir des disponibilités prévues au Fonds 1 à la fin de l'année.
- Nous n'avons plus de budget aux Fonds 3, 7 et 8 puisque nous ne sommes plus une école défavorisée.
- Le Fonds 4 sera vu au prochain point.
- Le Fonds 6 *Service de garde* contient le service de garde avec des grandes sommes qui correspondent aussi au salaire.
- Dorénavant, certaines règles ont changé comme le fait que le matériel durable comme le mobilier doit être dans un budget clair et distinct. Le montant peut donc sembler impressionnant.

SUIVI : Pourquoi prévoyons-nous de dépenser 162 821 \$ au Fonds 6.

Nous aimerions avoir la mise à jour du tableau simplifié.

18. Suivi mesure du FOND 4 École (10 min)

Madame Langlois présente un tableau pour présenter l'augmentation des soldes au Fonds 4 qui viennent de dons, dont l'épicerie METRO ou les dons récoltés avant la création de la Fondation de l'école.

Renaud aimerait savoir si nous connaissons les dépenses de ce budget. Madame Langlois propose de mettre des critères, comme pour la Fondation, afin de recevoir les projets des enseignantes.

19. Suivi formation des membres du CÉ (5 min)

Madame Langlois vous rappelle qu'il y a une formation à suivre. Les liens sont indiqués dans le groupe TEAMS.

DOSSIERS DE DÉCISION

20. Règles de fonctionnement du conseil d'établissement

20.1. Budget de fonctionnement du conseil d'établissement 400\$ et de formation CÉ 400\$

Mouna Andraos propose que le budget soit utilisé pour payer les albums des finissants.

Vanessa Houle seconde.

Les élèves de 6^e année et Marie-Philippe Neault vous remercient.

20.2. Régie interne (15 min)

Madame Langlois explique que nous devons valider la régie interne.

Renaud Clément propose de valider.

Marjorie Bouffard seconde.

21. Critères de sélection d'une direction d'établissement (la prochaine direction qui suivra un jour) (questionnaire)

Madame Langlois indique que le CÉ doit être consulté afin de nommer des critères de sélection de la direction de l'établissement. Les critères sont déposés sur TEAMS. *À la prochaine rencontre, il faudra remplir un questionnaire pour déterminer un profil de compétences idéal et adapté pour la direction de l'école La Mennais.*

22. Activités éducatives nécessitant un déplacement à l'extérieur des locaux de l'école = Sorties scolaires

Approuve la programmation (LIP art. 87)

Il n'y a aucune activité à approuver.

***Adopter** une proposition, un projet, un document signifie qu'on peut le modifier, l'amender ou le recevoir tel qu'il a été soumis initialement.

***Approuver** une proposition veut dire donner son accord. Si le conseil exprime des réserves, il ne peut modifier une proposition. Celle-ci doit alors être revue et soumise de nouveau au conseil d'établissement.



École La Mennais

6521, rue Saint-Denis, Montréal (Québec) H2S 2S1

Téléphone : (514) 596-5288

<http://la-mennais.csdm.ca>

23. Varia

Aucun point varia n'a été ajouté.

24. Prochaine rencontre : mardi 6 février 2024 à 18h00

25. Levée de l'assemblée

20h48

***Adopter** une proposition, un projet, un document signifie qu'on peut le modifier, l'amender ou le recevoir tel qu'il a été soumis initialement.

***Approuver** une proposition veut dire donner son accord. Si le conseil exprime des réserves, il ne peut modifier une proposition. Celle-ci doit alors être revue et soumise de nouveau au conseil d'établissement.